UAII10 - Remise d'un rapport d'étape - Année 1

Mis à jour le 01-09-2017

Présentation

Programme

Contenu

A la suite de l'année 1, l'auditeur doit transmettre à son superviseur et au directeur du DBA :

- **un chapitre - 25 pages minimum** - **qui décrit deux ou trois expériences fondatrices que vous avez vécues**.

Elles constituent la base de données personnelles, la bibliothèque des références concrètes de l'auditeur;

Pour les identifier, l'auditeur se réfère à la question suivante : "en choisissant ma problématique, quels sont les quelques cas concrets vécus que j'ai en tête et qui me servent de déclencheur de réflexion et de références implicites ?" ; il s'agit alors de produire des vignettes descriptives (factuelles, qualitatives…) qui restituent le substrat concret de ces expériences ;

- de surcroît : l'auditeur doit écrire **une dizaine de pages qui posent/déplient l'état de l'avancement de son exploration de la problématique** : les axes qui émergent, les notions clefs, les notes issues des lectures qu'il a conduites pour explorer les différents volets de la littérature autour du sujet retenu ;

Code : UAII10

Unité d'activité de type projet

0 crédits

Responsabilité nationale :
EPN15 - Stratégies / 1